

CONVENTION ENFANTS MINEURS

Entre les soussignés :

La Société **S.A.R.L. CHIOS**, dont le siège social est Route du stade – 17550 Dolus d'Oléron, gestionnaire du Centre Aquatique Iléo, représentée par son P.D.G **Monsieur BELLANCOURT Yann** et par le responsable du site **Monsieur LEGEAY Olivier**.

Et,

.....
.....
.....

Email.....

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1er :

Les centres de loisirs s'engagent à utiliser la Piscine pour une activité natatoire ludique des enfants dont ils ont la charge.

ARTICLE 2 :

Les périodes de fréquentation de Iléo pour les centres de loisirs sont :

- **Période scolaire pour la Piscine :**
 - Lundi 12H-14H et 17H-20H
 - Mardi 12H-14H et 17H-21H45
 - Mercredi 14H-20H
 - Jeudi 12H-14H et 17H-20H
 - Vendredi 12H-14H et 17H-20H
 - Samedi, Dimanche et jours fériés 10H-13H et 14H-18H

- **Période Petites Vacances (de la Zone B uniquement) pour la Piscine :**
 - Lundi 10H-13H et 14H-20H
 - Mardi 10H-21H45
 - Mercredi 10H-13H et 14H-20H
 - Jeudi 10H-20H
 - Vendredi 10H-13H et 14H-20H
 - Samedi, Dimanche et jours fériés 10H-13H et 14H-19H

- **Période estivale avec le Parc Aquatique :**
 - Lundi, Mercredi et Vendredi 10H-19H
 - Mardi et Jeudi 10H-20H
 - Samedi, Dimanche et jours fériés 10H-19H

Pour un effectif maximum fixé par la FMI de l'établissement soit :

537 personnes pour l'hiver et 2000 personnes à l'ouverture du Parc Aquatique.

ARTICLE 3 : La présente Convention est valable un an à la date de signature (et tacitement reconductible).

Centre Aquatique Iléo
Route du Stade
17550 DOLUS
ileo@vert-marine.com
Tél : 05 46 76 18 19
Fax : 05 46 76 18 88

SARL CHIOS
Rue Henri Dunant
Route du Stade
17550 DOLUS
ileo@vert-marine.com
Tél : 05 46 76 18 19
Fax : 05 46 76 18 88

S.A.R.L. au capital de 8000 €
RCS EVREUX 497 565 416

ARTICLE 4 :

La Société mettra à disposition des utilisateurs les installations de natation, un Maître Nageur Sauveteur titulaire du BEESAN, assisté de Sauveteur en surveillance et, suivant les heures de fréquentation de l'établissement, du matériel pédagogique (en fonction des stocks disponibles).

ARTICLE 5 :

Les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur de la Piscine et notamment l'article XVII sur l'accueil des groupes. La Direction de la Société ou ses représentants se réservent le droit d'exclure toute personne ou groupe qui transgresserait ces règles.

ARTICLE 6 :

En cas d'arrêt technique des installations, la Société aura obligation de prévenir le plus rapidement possible de son impossibilité d'accueillir les utilisateurs.

ARTICLE 7 :

L'encadrement des enfants sera assuré suivant les ratios suivants :

- 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans ou ne sachant pas nager dans l'eau.
- 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans dans l'eau.

N.B. Loi du 8 décembre 1995 ; Annexe du B.O. Jeunesse et Sport N° 95/12 et 95/3

- Il serait souhaitable qu'un responsable soit désigné et supervise la surveillance de son groupe en restant hors de l'eau, en tee-shirt pour être facilement identifié.

ARTICLE 8 :

Une version simplifiée du Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance vous sera transmis et vous veillerez à ce qu'il soit connu de tous les animateurs.

ARTICLE 9 :

Les tarifs groupes (sous réserve d'une indexation tarifaire) pour les enfants mineurs sont de **3,65 €* par personne pour la Piscine**, en période hivernale (de Septembre à Juin), et de **14,50 €* à l'ouverture du Parc Aquatique**, l'été (gratuité accordée au Responsable du groupe et aux accompagnateurs en vue des ratios de l'article 7)

**Sous réserve de modification des tarifs (se renseigner à l'accueil)*

-Il serait souhaitable qu'un responsable soit désigné et supervise la surveillance de son groupe.

Pour toute demande de facture en paiement différé, un bon de commande devra nous être adressé au préalable par l'organisme payeur.

ARTICLE 10 :

Nous vous demandons, par n'importe quel moyen qu'il soit (bonnets, bracelets...), de mettre en place un système de reconnaissance une fois les vestiaires passés.

Fait à Dolus d'Oléron, le.....

Pour la structure
Date et signature

Pour la Société CHIOS
M.Legeay
Directeur